



LE MERCREDI 31 AOÛT 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 31 août 2016, à 20 h 15, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Richard Durocher
Sylvain Léger
Anik Morin
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Charles Côté
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Julie Riopel

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ

- . Souhais de bonne rentrée aux élèves et aux membres du personnel.
- . Évoque les nombreuses entrevues médiatiques qu'il a offertes dans le dossier de la taxe scolaire et du transfert de contribuables vers la Commission scolaire Western Québec.
- . FCSQ : mentionne qu'il s'agit d'une première rentrée scolaire sans compressions budgétaires depuis plusieurs années.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Félicite le directeur général pour la présentation du mémoire des commissions scolaires de l'Outaouais dans le cadre de la refonte de la politique culturelle québécoise.

Monsieur Sylvain Léger

- . Invite les parents à participer activement à l'assemblée générale de l'école que fréquente(nt) leur(s) enfant(s).

Monsieur Éric Antoine

- . Inauguration de la Place 121 le lundi 3 octobre prochain.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ

RÉSOLUTION 01 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2016

RÉSOLUTION 02 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;



1884

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 8 juin 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 JUIN 2016

RÉSOLUTION 03 (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 29 juin 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :

Invite les parents d'élèves HDAA à participer à l'assemblée générale du comité consultatif EHDA le mardi 4 octobre, à 18 h, au centre administratif de la CSCV.

RAPPORT RELATIF AU MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2016 – ACCEPTATION

RÉSOLUTION 04 (2016-2017)

Attendu les termes de l'alinéa 7.9 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* (réf. C.C.r. 47-2015) qui permet au directeur général de prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la commission scolaire habituellement assumées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif au cours de la période estivale;

Attendu le rapport produit par le directeur général quant au mandat de gestion pour la période estivale 2016;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 août 2016;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE le rapport estival du directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉCART DES TAUX DE TAXATION SCOLAIRE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – DEMANDE

RÉSOLUTION 05 (2016-2017)

Attendu que le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (francophone) est aussi desservi par la Commission scolaire Western Québec (anglophone);

Attendu l'article 306 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise qu'un immeuble dont le propriétaire n'a pas d'enfant admis aux services d'enseignement d'une commission scolaire peut être imposé par la commission scolaire, francophone ou anglophone, de son choix;

Attendu que les parents d'élèves scolarisés à la CSCV sont dans l'obligation de payer la taxe scolaire auprès de cette dernière;

Attendu qu'un propriétaire qui fait le choix de payer ses taxes scolaires à la commission scolaire anglophone diminue le taux de taxation de celle-ci et, du même coup, fait augmenter celui de la CSCV;



1885

Attendu l'iniquité sociale que cette situation provoque alors que les parents des élèves de la CSCV, captifs au niveau de la taxation, voient leur pouvoir d'achat réduit d'autant par le choix de contribuables n'ayant plus ou n'ayant pas d'enfants scolarisés dans le réseau de l'éducation;

Attendu que cette situation a pour effet d'accentuer l'écart du taux de taxation entre les commissions scolaires francophones et la Commission scolaire Western Québec;

Attendu que seul le gouvernement peut rétablir l'équité intergénérationnelle que cette disposition de la *Loi sur l'instruction publique* provoque;

Attendu qu'un modèle de taxation régionale, où le taux est le même pour toutes les commissions scolaires qu'elles soient francophones ou anglophones, est déjà en vigueur sur l'île de Montréal et pourrait être exporté ailleurs au Québec;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées demande au gouvernement d'agir rapidement afin de modifier la loi en vue de mettre un terme à l'exode des contribuables des commissions scolaires francophones vers la commission scolaire anglophone;

QUE le gouvernement rétablisse l'équilibre entre les taux de taxation des commissions scolaires francophones et anglophones situées sur le même territoire;

QUE cette résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, monsieur Sébastien Proulx, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, au député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, ainsi qu'aux autres commissions scolaires de l'Outaouais.

Madame la commissaire Anne-Marie Arcand demande le vote.

POUR (11) : Éric Antoine, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet, Sylvain Tremblay

CONTRE (0) :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFICIALIZATION D'UN TRANSFERT DE DROIT DE PROPRIÉTÉ – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 06 (2016-2017)

Attendu qu'en 1886, un terrain du chemin de la Rivière-Blanche à Mulgrave-et-Derry, est cédé par M. Frederick Abraham à la Commission scolaire des cantons unis de Mulgrave et Derry afin d'y aménager une école;

Attendu que lors de la cession du terrain, le bail prévoyait que le terrain serait rétrocédé aux descendants de M. Abraham, si l'école n'offrait plus de services pédagogiques;

Attendu qu'au cours des années 1960, l'école qui y a été aménagée n'accueille plus d'élèves;

Attendu qu'à partir de ce moment, les descendants de M. Abraham reprennent possession du terrain et du bâtiment qui y avait été aménagé;

Attendu qu'une problématique quant à la propriété du terrain est apparue lors de la réforme cadastrale;

Attendu qu'au registre foncier, le terrain est actuellement la propriété de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées qui agit à titre d'ayant droit de la Commission scolaire des Cantons unis de Mulgrave et Derry;

Attendu qu'il y a lieu de régulariser la situation;

Attendu l'offre soumise à M. Paul Abraham afin de régulariser le titulaire du droit de propriété au registre foncier du terrain concerné;



1886

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 24 août 2016;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE le secrétaire général, monsieur Jasmin Bellavance, soit mandaté à procéder à la négociation afin de régulariser la situation selon les balises définies par le Conseil des commissaires;

QUE le président, M. Éric Antoine, et le directeur général, M. Raynald Goudreau, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'acte notarié et tout autre document pertinent afin de rétrocéder le terrain concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FACTURATION ANNUELLE DE LA GRICS – AUTORISATION DE PAIEMENT

RÉSOLUTION 07 (2016-2017)

Attendu que la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) a été créée afin d'offrir des services communs aux commissions scolaires du Québec;

Attendu que les logiciels corporatifs de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées sont offerts, développés et supportés par la Société GRICS;

Attendu la facturation annuelle soumise par la Société GRICS;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 31 août 2016;

Attendu la recommandation du directeur du Service des technologies et de l'organisation scolaire ainsi que de l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE ce Conseil des commissaires autorise le paiement de la facturation de la Société GRICS au montant de deux cent quarante-sept mille quatre cent soixante-huit dollars (247 468,74 \$).

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

POUR (9) : Éric Antoine, Marc-Olivier Bisson, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Anik Morin, Dany Ouellet, Sylvain Tremblay

CONTRE (2) : Martine Caron, Sylvain Léger

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS À LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 08 (2016-2017)

Attendu que, depuis 1995, la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées organise des activités de financement permettant d'amasser des sommes qui sont ensuite redistribuées au profit de projets mis en place dans les écoles de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que la Fondation remet également, chaque année, des bourses à des élèves méritants de la communauté desservie par la CSCV;

Attendu que la Fondation a tenu, le 19 août dernier, la 19^e édition de son tournoi de golf qui lui a permis d'amasser un montant de près de 10 000 \$;



1887

Attendu que depuis 1995, la Fondation a injecté plus de 815 000 \$ afin de financer des projets dans les écoles de la CSCV, un montant qui n'inclut pas les bourses remises annuellement aux élèves;

Attendu que des commissaires et des employés de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées sont membres bénévoles du conseil d'administration de la Fondation et du comité organisateur du tournoi de golf;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées offre ses plus sincères félicitations à la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées pour le succès obtenu lors de son tournoi de golf du 19 août dernier;

QUE ce Conseil remercie les membres du conseil d'administration de la Fondation pour leur engagement et leur implication au bénéfice de la réussite éducative des élèves de la CSCV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016, À 20 HEURES, À LA SALLE DES COMMISSAIRES DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CSCV

RÉSOLUTION 09 (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Julie Riopel;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 14 septembre 2016, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 00.

Éric Antoine,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général